



# UNE RÉFORME CONTRE LES FEMMES !

Le 8 février 2023

Les femmes sont particulièrement visées par la réforme des retraites alors qu'elles subissent déjà de nombreuses discriminations durant leur carrière.

Pourtant, des mesures fermes et de bon sens sont à prendre urgemment et doivent émaner d'une vraie volonté politique. **La période actuelle est propice à toutes les initiatives** afin de porter ces revendications au grand jour.

Ce tract traite des aspects « retraite ». Cela ne doit occulter ni les discriminations ni les violences sexistes et sexuelles que les femmes peuvent subir au quotidien.

## DES INÉGALITÉS ENTRE FEMMES ET HOMMES QUI PERSISTENT !

Au quotidien, les différences entre les femmes et les hommes sont toujours bien présentes. Par exemple, la gestion des enfants et des personnes dépendantes sont des tâches effectuées majoritairement par des femmes réduisant de manière significatives la durée de leur carrière (1 femme sur 2 réduit ou interrompt sa carrière avec l'arrivée d'un enfant - c'est 1 homme sur 9). Autre statistique marquante, le salaire des femmes est inférieur de 28% à celui des hommes du fait des temps partiels (près de 30 % des femmes), de la dévalorisation des emplois féminisés (infirmières, enseignantes...) et de l'absence de déroulement de carrière (plafond de verre, plancher collant...).

Pour ces raisons, 40% des femmes partent avec des carrières incomplètes et leur pension est inférieure en moyenne de 40% à celle des hommes (28% en cas de pension de reversion lorsque le conjoint décède).

## LES PRÉCÉDENTES RÉFORMES ONT FORTEMENT PÉNALISÉES LES FEMMES



⇒ Le passage des 10 meilleures années aux 25 meilleures années (1993) prend en compte de manière plus importante les années de temps partiel, les congés parentaux... dans le calcul de la pension de retraite.

⇒ Le report des bornes d'âge de 60/65 ans à 62/67 ans et la mise en place de la décote en 2010 augmentent l'âge de départ à la retraite des femmes. Ainsi, 19 % des femmes (10 % des hommes) sont obligées d'attendre 67 ans et partent en moyenne 1 an plus tard que les hommes.

⇒ L'allongement progressif du nombre d'annuités nécessaire (réforme « Touraine » en 2014) augmente le nombre de femme avec des carrières incomplètes.

## PÉNIBILITÉ : LE SCANDALE

Si la réforme « Borne » était adoptée, les départs anticipés pour pénibilité seraient reportés de deux ans. Ils concerneraient très peu de salariés, et encore moins de femmes car la pénibilité des métiers féminisés est occultée (port cumulé de « petites » charges pour les caissières, port de personnes, bruit de personnes, postures pénibles, charges émotionnelles...).

Actuellement dans le privé, le compte de prévention professionnel (C2P) ne bénéficie qu'à quelques milliers de salariés chaque année, qui à 75 % sont des hommes.

**BON À SAVOIR !** Hors carrière longue et pénibilité, le départ à la retraite s'effectue actuellement à l'âge de 62 ans. Pour avoir une pension complète, **il faut en plus avoir toutes ses annuités** (42 actuellement). Si la carrière est incomplète, c'est la double peine :

⇒ Une décote s'applique (1,25% par trimestre\* manquant)

⇒ Une proratisation s'applique au montant de la pension à la durée cotisée

\* : 42 annuités = 168 trimestres

## LA RÉFORME 2023 : DES EFFETS SEXISTES

- **Décalage de l'âge légal de départ à la retraite de 62 ans à 64 ans :**
  - ⇒ Plus de 120 000 femmes, mères, partent actuellement dès 62 ans tous les ans, grâce à leur MDA\* : désormais, elles devront attendre 2 ans de plus et perdront cet avantage...
  - ⇒ Les femmes sont encore plus nombreuses que les hommes à être sans emploi lors de leur départ en retraite (37 % des femmes et 28 % des hommes)  
=> **cela va encore dégrader le montant de leur pension.**
- **Augmentation du nombre des annuités de 42 à 43 ans dès 2027 :**
  - ⇒ Accentuation de la décote au regard du nombre de trimestres manquants
  - ⇒ Baisse de la pension par la dégradation du coefficient de proratisation : à 67 ans on ramène la pension au nombre de trimestres validés sur le nombre de trimestres requis
- **Le minimum de pension à 1200 euros brut exclura une majorité des femmes** car cela ne concerne que les carrières complètes et que 40% des femmes touchent déjà moins de 900 euros net. Elles seront donc très peu à bénéficier de la revalorisation du minimum de pension.

\* : Majoration de Durée d'Assurance : jusqu'à 8 trimestres par enfant (influe sur la durée de cotisation, pas sur l'âge légal de départ à la retraite)



Mona Lisa va enfin pouvoir quitter le Louvre, elle a tous ses trimestres !

## PROPOSITIONS POUR UNE RÉFORME FAVORABLE AUX FEMMES

Dans notre dernier tract « Mobilisation pour le temps de vivre », nous vous exposons un certain nombre de solutions réalistes de financement d'un **départ à la retraite à 60 ans à taux plein en prenant en compte les années d'étude, la pénibilité et les dix meilleures années pour le calcul de la pension**. C'est donc possible !

Voici quelques autres propositions de la CGT pour une bonne réforme du système de retraite :

- **La réduction du temps de travail** : notamment pour permettre aux femmes comme aux hommes de s'occuper de leurs proches tout en occupant un emploi à temps plein.
- **La suppression de la décote.**
- **La pension de réversion** qui limite considérablement les risques de pauvreté pour les veuves, **doit être ouverte aux couples passés.**
- **Mettre enfin un terme aux inégalités professionnelles** permettrait de résoudre l'ensemble du déficit instrumentalisé par le gouvernement pour imposer sa réforme :
  - ◇ **Réaliser l'égalité salariale** permettrait de dégager 5,5 milliards de cotisations supplémentaires pour les caisses de retraite. Pour cela, il faut sanctionner les entreprises qui discriminent, revaloriser les métiers féminisés et lutter contre les temps partiels courts. Cela demande de contraindre les entreprises, y compris Airbus, à publier des indicateurs fiables et transparents;
  - ◇ **Egaliser les déroulements de carrière entre les femmes et les hommes**
  - ◇ **Aligner le taux d'emploi des femmes sur celui des hommes** générerait 9 milliards de cotisations supplémentaires. Levier majeur : la création d'un service public de la petite enfance et de prise en charge des personnes dépendantes pour socialiser les tâches domestiques.



Toutes et tous ensemble pour revendiquer une réforme juste !

**On amplifie la mobilisation dès le 7 mars...**

**ON COTISE, ON A DES DROITS, ON LES DÉFEND !**